



N°_014_/CNP/SG

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

Le Collège des conseillers du Conseil national de la presse (CNP), réuni en sa quinzième session extraordinaire, ce mardi 16 juillet 2013, a examiné les compléments de dossier acheminés par les entreprises de presse mises en demeure ainsi que celles dont les titres ont été suspendus à l'issue de la session ordinaire du 06 juin 2013.

Au terme des délibérations, une seule entreprise de presse a vu sa mesure de mise en demeure levée. Il s'agit de :

- **Société Africaine d'Édition et d'Impression S.A (SAEI SA)**,
éditrice du quotidien *Le Jour Plus*

En ce qui concerne les entreprises suspendues, les trois (03) qui ont vu leurs mesures de suspension levées sont :

- **Multiconsult Gestion**, éditeur du mensuel *PME Magazine*, des hebdomadaires *Le Journal de l'Économie* et *JALO* ;
- **Les Editions Arc-en-ciel**, éditeur du bi-hebdomadaire *Arc-en-ciel*.
- **Grace Régie Edition Production Côte d'Ivoire (GREP-CI)**,
éditeur des hebdomadaires *Le Confidentiel* et *Coup de rose*

.../...

CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

Siège : COCODY - LES DEUX PLATEAUX - 1^{ère} tranche Villa N° 224 bis
BP V 108 Abidjan - Tél : 00 (225) 22 40 53 53 / Fax : 22 41 27 90
E mail : conseilnationaldelapresse@yahoo.fr Site Web : www.lescp.ci

Toutes les autres entreprises ayant versé des documents complémentaires à leurs dossiers et dont les noms ne figurent pas dans le présent communiqué ont vu leurs requêtes rejetées à l'issue des délibérations.

Les motifs des rejets leur seront communiqués par voie de correspondance afin qu'elles poursuivent leurs efforts de régularisation.

Fait à Abidjan, le 17 juillet 2013

Pour le CNP

Le Président P.I.

**Conseil National
de la Presse**
BP V 106 Abidjan
Le Président



KONE Samba